

ARRETE MUNICIPAL
n° 2021 - 133
Réglementation de la circulation sur le chemin des Courbes (VC 26)
Travaux d'enfouissement de lignes HTA pour compte d'ENEDIS

Le Maire de la Commune de SALES ;

VU l'article L 141-2 du Code de la Voirie Routière ;

VU l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié ;

VU la demande de l'entreprise CEGELEC Réseaux Auvergne Drôme Ardèche du 15/09/2021 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de régler la circulation sur le chemin des Courbes (VC 26) durant les travaux d'enfouissement de lignes HTA pour le compte d'ENEDIS afin d'assurer la sécurité des usagers de cette voie et du personnel de l'entreprise ;

CONSIDERANT que leurs interventions pourraient provoquer, du fait de leur emplacement, des perturbations dans la circulation des véhicules,

ARRETE

Article 1 :

Du mercredi 22 septembre au mardi 30 novembre 2021, le chemin des Courbes (VC 26) sera barré sauf riverains au droit des travaux, durant les travaux d'enfouissement de lignes HTA pour le compte d'ENEDIS.

Article 2 :

La signalisation nécessaire sera assurée par l'entreprise CEGELEC Réseaux Auvergne Drôme Ardèche, chargée des travaux.

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Entreprise CEGELEC Réseaux Auvergne Drôme Ardèche – LE PUY EN VELAY(43000) –
maxime.vey@cegelec.com

SALES, le 16 septembre 2021

Jean-Luc FALGUERE
Maire-Adjoint,

Responsable Voirie



Copies :

- Gendarmerie de Rumilly - cob.rumilly@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Pompiers de Rumilly - rumilly.prevision@sdis74.fr ; rumilly.chef@sdis74.fr
- Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie – contact@rumilly-terredesavoie.fr
- Alexandre NUBLAT – alexandre.nublats@mairie-sales.fr

zone de travaux
en chemin barree

